



SESSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

SECTORISATION / FILIALISATION DES ASSOCIATIONS

MODULE 3 : METTRE EN ŒUVRE (ADH-3)

Contexte :

Le cadre d'intervention des associations de l'environnement est en pleine évolution avec l'essor de la transition écologique : repositionnement des acteurs, définition des activités d'intérêt général, recours au subventionnement, etc. Certaines structures peuvent faire le choix de développer des activités qualifiées de lucratives. Cette lucrativité n'est pas sans incidence pour l'association. Cette formation a pour ambition d'apporter, avec clarté et pédagogie, toutes les clés pour envisager un développement de l'association vers des activités lucratives en toute sécurité, et définir la stratégie adaptée.

Cette formation s'inscrit dans un parcours composé de trois formations :

MODULE 1 : COMPRENDRE LES ENJEUX (ADH-1)

MODULE 2 : DÉFINIR SA STRATÉGIE (ADH-2)

MODULE 3 : METTRE EN ŒUVRE (ADH-3)

Objectifs :

- Maîtriser le cadre juridique et fiscal de la soumission aux impôts commerciaux, de la sectorisation et de la filialisation
- Comprendre les impacts des choix de gestion opérés dans le temps

Public cible :

Directeur.trices d'association, comptables, responsables administratifs et financiers, trésorier.es et autres dirigeants bénévoles

Prérequis :

Avoir suivi de préférence la formation ADH-1 « COMPRENDRE LES ENJEUX » et ADH-2 « DÉFINIR SA STRATÉGIE »

Un questionnaire de positionnement est transmis aux participant.es en amont de la formation afin de mieux connaître leur profil et leurs attentes.

Formatrice :

Maître CLAVAGNIER ou Maître GUILLAUME (Cabinet Alcyra Conseil), Avocates au Barreau de Lyon et spécialistes du secteur associatif

Mundo M – 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil

Téléphone : 01 55 86 80 00 – Courriel : formation@cler.org - Site Internet : www.cler.org

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°11930755993 auprès du préfet de la Région Ile-de-France.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

RIB : 17515 90000 08272086339 18



Dates, horaires et lieu de formation :

Durée : 7 heures de formation sur une journée

Date : prochaine session le **jeudi 10 octobre 2019**. *Autres sessions sur demande : nous contacter par mail (formation@cler.org).*

Horaires : 10h-18h, avec accueil café à partir de 9h30

Lieu : MUNDO-M - 47 Avenue Pasteur, 93100 Montreuil

Méthode pédagogique :

- Support pédagogique :

L'essentiel de la formation s'appuie sur un support pédagogique diffusé aux participants et utilisable dans la vie professionnelle. Les enseignements théoriques sont illustrés grâce à des exemples issus de l'expérience du formateur.

- Animation :

La formation s'appuie sur l'interactivité : échanges entre les participant.es et le formateur, partages d'expériences entre les participants, questions/réponses. Les participants sont invités à communiquer au préalable des dossiers ou questions qui feront l'objet d'une analyse collective et profitable à l'ensemble des participant.es. La formation est limitée à 20 participant.es.

- Modalités de sanction et d'évaluation :

Cette formation fait l'objet d'une évaluation des connaissances acquises ainsi qu'une évaluation de l'atteinte des objectifs en fin de formation. Un questionnaire d'évaluation de la formation est remis en fin de formation aux participant.es.

Validation de la formation :

Attestation de formation

Coût de la formation :

- Pour les structures adhérentes au CLER et partenaires : 440€ (nets de taxe)
- Pour les structures non adhérentes au CLER : 490€ (nets de taxe)

Support de formation et déjeuner compris.

Pour toute demande de prise en charge, se renseigner auprès de son OPCA.

Inscriptions :

Compléter et renvoyer par mail (formation@cler.org) le bulletin d'inscription en ligne

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015.

Mundo M – 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil

Téléphone : 01 55 86 80 00 – Courriel : formation@cler.org - Site Internet : www.cler.org

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°11930755993 auprès du préfet de la Région Ile-de-France.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

RIB : 17515 90000 08272086339 18



PROGRAMME DETAILLE

Accueil / Introduction

1. Séquence 1 : soumission aux impôts commerciaux et applications des exercices (Contribution économique territoriale, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée).
2. Séquence 2 : mise en oeuvre de la sectorisation - Création de secteurs distincts - Application d'une comptabilité analytique.
3. Séquence 3 : mise en oeuvre de la filialisation.
 - Filialisation associative : avantages et inconvénients / Statuts et formalités / Calendrier.
 - Filialisation commerciale des différentes formes juridiques possibles : avantages et inconvénients / Statuts et formalités / Précaution pour préserver le régime fiscal de l'association / Calendrier.

Conclusion et évaluation de la session